

TARIFICATION ORPI IMMO+ GESTION

TARIFS LOCATION

professionnelle

(locaux commerciaux, industriels ou de bureau)

Les honoraires de location sont partagés par moitié entre le locataire et le bailleur.

HONORAIRES DE LOCATION*

20 % T.T.C. du loyer annuel hors charges maximum

FRAIS DE REDACTION DE BAIL*

400 € TTC maximum

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

*Ces tarifs peuvent faire l'objet de conventions particulières, les tarifs indiqués sont les maximums pouvant être demandés.

ASSURANCE LOYERS IMPAYES

3 % T.T.C des loyers, charges et taxes comprises. Elle ne peut être souscrite indépendamment du service de gestion dont le tarif est identique à l'habitation.

TARIFS LOCATION / GESTION

(locaux d'habitation)

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION A LA CHARGE DU BAILLEUR*		150 €	
HONORAIRES DE VISITE DE CONSTITUTION DE DOSSIER ET DE REDACTION DE BAIL,*		FRAIS D'ETAT DES LIEUX*	
11 % T.T.C. du loyer annuel hors charges. (Plafonnés à 10 € TTC par m ² de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire) en zone tendue et 8 € TTC en zone non tendue	Appartement jusqu'au T2	190 € TTC	Maison jusqu'à T4
	Appartement T3 et plus	220 € TTC	Maison T5/T6
		(Plafonnés à 3 € TTC par m ² de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire)	
HONORAIRES DE GESTION*			
Service s	Pack tout inclus - 7,20 % TTC des encaissements		
CRG* sous forme papier ou dématérialisée	Inclus		
Mouvements de fonds par virement	Inclus		
Suivi travaux (sauf gros œuvre)	Inclus		
Versement d'acompte	Inclus		
Visite sur site dans l'exercice du mandat	Inclus		
Duplicata papier CRG*	Inclus		
Edition papier CRG* à l'année	Inclus		
Etat annuel d'aide à la déclaration d'impôts	Inclus		
Intervention sur site pour expertise	75 € de l'heure (toute heure débutée est due)		

*CRG : Compte Rendu de gérance

REMISE AU VOLUME :

- 0,35% TTC si total annuel des loyers hors charges est supérieur à 12000 €,
- 0,70% TTC si total annuel des loyers hors charges est supérieur à 25000 €,
- 1,00% TTC si total annuel des loyers hors charges est supérieur à 50000 €,

Cette remise est appliquée en janvier de l'année N sur la base des loyers perçus pour l'année calendaire N-1.

ASSURANCE LOYERS IMPAYES (option 1)	ASSURANCE VACANCE LOCATIVE (option 2)
2.20 % T.T.C des loyers, charges et taxes comprises. Elle ne peut être souscrite indépendamment du service de gestion.	2.20 % T.T.C. des loyers, charges et taxes comprises. Elle ne peut être souscrite sans l'option 1 ou indépendamment du service de gestion.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

*Ces tarifs peuvent faire l'objet de conventions particulières, les tarifs indiqués sont les maximums pouvant être demandés.

Le 15/09/2023

SARL INGRE IMMOBILIER GESTION au capital de 1 000 € RCS Orléans 908 934 607

Siège social : 189 route Nationale 45140 INGRE - Carte professionnelle Transaction, Gestion n°4501 2022 000 000 012 délivrée par la CCI du Loiret Caisse de garantie

SOCAF - 26 avenue de Suffren – 75 015 PARIS – adhérent 14122 - Montant : Transaction 110 000 € Gestion 120 000 €